



Symbole boursier : CST

Actions en circulation : 60 261 136

Pour diffusion immédiate

CO₂ Solution recevra jusqu'à 600 000 \$ de crédit d'impôt pour ses travaux de R&D

Québec, QC, le 8 juin 2010 – CO₂ Solution inc. (« CO₂ Solution » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu une attestation d'admissibilité du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), relativement aux contrats de partenariat avec son partenaire d'enzymes, Codexis, Inc., de Redwood, Californie, dans le cadre d'un projet de recherche précompétitive. CO₂ Solution est donc éligible à recevoir un crédit d'impôt additionnel pour toutes ses dépenses de R&D faisant l'objet du contrat de partenariat, et ce, pour la période se terminant le 31 janvier 2011. Dans le cadre de ce programme, la société recevra un remboursement de crédit d'impôt pouvant atteindre 600 000\$ pour des dépenses en R&D de près de 3 M \$ relatives à son entente de co-développement avec Codexis.

À propos de CO₂ Solution

Établie à Québec, CO₂ Solution inc. a développé une plateforme biotechnologique brevetée pour la capture efficace du gaz carbonique (CO₂), le plus important gaz à effet de serre (GES), émis par les centrales de production d'électricité et d'autres sources stationnaires d'émissions. La plateforme technologique de CO₂ Solution exploite le pouvoir naturel d'un biocatalyseur (une enzyme), l'anhydrase carbonique, qui gère le CO₂ chez les humains et les autres mammifères durant la respiration. CO₂ Solution a adapté l'enzyme pour qu'elle puisse fonctionner efficacement dans un contexte industriel, tirant ainsi profit d'une approche biomimétique à la capture du CO₂ découlant de millions d'années d'évolution. La Société commercialise sa technologie auprès des centrales au charbon, des exploitants de sables bitumineux et d'autres industries émettant de grandes quantités de CO₂, où une solution efficace est nécessaire pour se conformer aux réglementations d'une manière économiquement viable.

La plateforme technologique de CO₂ Solution est protégée par différents brevets en Amérique du Nord et en Europe, dont l'utilisation de l'anhydrase carbonique immobilisée pour la capture de CO₂ et son dégagement dans un système de colonne à garnissage. Des renseignements supplémentaires et d'autres communiqués peuvent être consultés sur notre site Internet à l'adresse www.co2solution.com.

Énoncés prévisionnels : Certains énoncés dans ce communiqué peuvent être de nature prévisionnelle. Ces énoncés font référence à des événements futurs ou à la performance économique future de CO₂ Solution et reflètent les hypothèses et attentes de la direction au moment présent. Certains facteurs inconnus peuvent affecter le cours des événements, la performance économique et les résultats d'exploitation abordés dans ce document. CO₂ Solution ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou réviser tout énoncé prévisionnel, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf en fonction des exigences prévues par la loi à cet égard.

Renseignements :
CO₂ Solution inc.
Hélène Savoie
Tél. : 418 842-3456 poste 206
helene.savoie@co2solution.com
www.co2solution.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.